

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES

PARIS, LE 27 DEC 2005

Monsieur Jean-Louis BIGNON
Le Délégué Général d'INTERBEV
Maison Nationale des Eleveurs
49 rue de Bercy
75595 PARIS CEDEX 12

Objet : Modification du cahier des charges 2001-04

Monsieur Le Délégué Général,

Vous avez transmis à l'administration le 30 novembre 2005, des propositions de modifications du cahier des charges 2001-04 relatif aux broutards français d'exportation.

Vous proposez :

- d'uniformiser le vocabulaire entre les différents cahiers des charges d'Interbev en ce qui concerne les opérateurs et acteurs concernés de la filière.
- de mieux définir le rôle et la responsabilité de l'opérateur désigné comme porteur de la démarche auprès d'Interbev.
- de remanier le chapitre relatif aux sanctions afin de prendre en compte des différentes activités, de mieux préciser les responsabilités et d'en améliorer la lisibilité.

Nous prenons bonne note de ces modifications qui n'appellent pas d'observations de la part de l'administration.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Délégué Général, à l'assurance de notre considération distinguée.

La Sous Directrice
Réglementation, recherche et coordination des contrôles


Sophie GOURAUD-BOUYER

La Sous Directrice
Produits agricoles et alimentaires


Marie-Christine BUCHE